RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3C EXPRESS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €
Siège Social : [redacted]

490 957 081 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 18 Novembre
à neuf heures

Au siège social,

La société **INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT SARL** au capital de 100 000 € dont le siège est situé au [redacted]
et immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 722 041 81 et seule associée de la Société à Responsabilité Limitée **3C EXPRESS** au capital de 30 000 € divisé en 30 000 parts sociales de 1 € chacune, représentée par Madame Mira El MKARI épouse CHOYCHOO

- **A pris les décisions suivantes portant sur :**
  Nomination du Commissaire à la transformation
  L'enregistrement des formalités au Greffe du Tribunal de Commerce Pontoise

Elle précise que tous les documents prescrits par la loi, ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social dans les délais prévus par ledit article.

PREMIERE RESOLUTION

En vue de la transformation de la société **3C EXPRESS** en Société par Actions Simplifiées (SAS), la collectivité des associés nomme Monsieur Gérard VIGIER [redacted] inscrit sur la liste des commissaires aux comptes de Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tout dépôt et publication partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents après lecture.



L'Associé Unique
Représenté par son gérant
Madame Mira El MKARI épouse CHOYCHOO